

TOUT SAVOIR SUR LA DISSOLUTION ANTICIPÉE SOCIÉTÉ

PROCÉDURE - ÉTAPES - OBLIGATIONS

Qu'est-ce que c'est ?

Procédure volontaire permettant de mettre fin à une société avant son terme prévu. Elle précède la liquidation et la radiation du RCS.



Pourquoi dissoudre ?

- Cessation d'activité (retraite, non-rentabilité)
- Réorganisation de groupe
- Inactivité prolongée



Risques si non dissoute :

- frais inutiles
- sanctions fiscales et sociales

Pièces à fournir



- PV d'AGE
- Déclaration de modification
- Pièce d'identité du liquidateur
- Attestation de l'annonce légale
- Pièce d'identité du liquidateur
- Déclaration des bénéficiaires effectifs modifiés

LES ETAPES À SUIVRE

1

Assemblée Générale Extraordinaire

Décision des associés + nomination du liquidateur

2

Publication légale

Annonce dans un journal habilité

3

Déclaration via Guichet Unique

(remplaçant le formulaire M2)

4

Dépôt au greffe

Dossier vérifié par le tribunal de commerce

CONSEQUENCES

Fiscales

- Déclaration de cessation d'activité
- Dernières déclarations fiscales
- Régularisation TVA

Sociales

- Radiation URSSAF & organismes
- Licenciements (si salariés)
- Fin de mandat du dirigeant

